Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 18 (1910)
Heft: 8

Artikel: Le livre de raison du Banneret François Forel, de Morges : 1648-1664
Autor: Forel, F.-A.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-17077

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

18me année. N° 8 Aout 1910.

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

LE LIVRE DE RAISON DU BANNERET FRANÇOIS FOREL, DE MORGES

1648-1664

Ce « Livre journalier pour moy François Forel » s'étend du 15 décembre 1648 au 19 février 1664, en 192 feuillets ou 384 pages in-4° ; il renferme 1674 inscriptions. Son auteur, fils de Jean-Nicolas Forel allié Grenus, gouverneur de la ville de Morges, petit-fils de Jacques Forel, allié de Ponthey, notaire à Morges, châtelain de Monnaz et d'Etoy, neveu de Jean-Emmanuel Forel, allié Charrière de Mex, notaire à Morges et secrétaire baillival, était lui-même notaire ; il revêtit plus tard les charges de justicier, 1654, secrétaire baillival, 1659, assesseur baillival, lieutenant baillival, conseiller, 1676, banneret et châtelain de Morges, 1684. Il était né à Morges le 3 décembre 1626 ; il y est décédé en août 1689. Sa vie a été celle d'un bourgeois d'une de nos « bonnes villes » du Pays de Vaud. Nous en tirerons quelques faits intéressants sur les us et coutumes de l'époque.

Et d'abord son mariage : « Le 15 décembre 1648, nous nous sommes espousez dans l'église de Vufflens, par consentement de nos parents scavoir ; Egrege Jean Warnery, mon beau-frère, avec honorée Jeanne Exchaquet... moy avecque honorée Jeanne-Suzanne Warnery, ma très chère espouse, fille d'honnorable et prudent Anthoine Warnery, Sr conseiller

et capitaine de la ville de Morges, la ditte mon espouse aagée de 14 ans et quelques sepmaines, et moy de 22 et 12 jours. Il y a eu desja des promesses de mariage entre ma maistresse et moy le 23 may de l'année 1647 ; nous nous sommes fiancez le 27 octobre 1648. Elle est née le 7 octobre 1634. Je luy ay donné pour ses joyaux une chaisne d'or, deux brasselets d'or, un diamant et trois rubis ».

D'après le contrat de mariage du 27 octobre 1648 que nous avons d'autre part, le père Anthoine Warnery donnait à la fille 5000 florins[1], l'oncle Jean-Emmanuel Forel 5000 florins, le père Jean-Nicolas Forel la jouissance d'une maison en ville et d'un jardin. Cela nous fixe sur la position de la famille de notre auteur.

Ces noces étaient bien juvéniles : les premières promesses de mariage alors que la jeune dame n'avait que 12 ans 7 mois et 16 jours ; le mariage lui-même à l'âge de 14 ans et quelques semaines. Elles ne furent cependant pas moins fécondes. La première fille naquit après 2 ans et 9 mois de mariage ; ils eurent 12 enfants, dont 8 se marièrent et firent famille ; les deux premières filles nées en 1651 et en 1654 furent emportées par la petite vérole ; deux autres filles moururent en bas âge sans que la cause de la mort nous soit connue. Je connais aux Forel-Warnery plus de cinq cents descendants ; si j'en ajoute une centaine pour quelques branches féminines sur lesquelles mes notes sont en défaut, je constate que la précocité de leur mariage n'a nui en rien à sa prolificité.

Le trousseau de Mlle Warnery se composait en fait de linge : « 10 linceuls et ceux des nopces ; nappes cinq belles et une grossière ; serviettes 12 ; toile pour des furdes soit devantiers (tabliers), toutes en ritte, 13 1/2 aulnes qui peut faire 8 à 9 devantiers ; chemises 6 assez grossières, scavoir

[1] Le florin de 4 batz, ou 60 centimes de la monnaie actuelle.

toile de ménage : mouchoirs de poche 6 ; item huit quarrés pour le jour de nos noces. »

Cette petite grand'mère de 14 ans entra vite en besogne de maîtresse de maison. Le lendemain de son mariage elle présentait au baptême avec son mari, son beau-frère et sa belle-sœur, un enfant né de Pierre Warnery et appelé Anthoine. Le 18 mars 1849, trois mois après son mariage elle avait à recevoir l'abbaye des Chasseurs : « Le 15 mars, Monsr le châtelain d'Aulbonne s'est espousé avecque Madame d'Alamand, auquel jour nous avons reçeu l'Abbaye des Chasseurs chez nous, comme ma deue récompense de ma peine. »

Nous la voyons du reste participer activement aux affaires de son mari, qui lui témoignait évidemment une grande confiance.

Nous voyons apparaître dans ces notes 5 oncles ou tantes, 21 cousins ou cousines. Nous y trouverons des notes précieuses lorsque nous publierons les généalogies de toutes les familles vaudoises.

La naissance des enfants était inscrite dans la forme suivante : « Le 7e jour de septembre 1651, qui fust un dimanche, Dieu m'a bény d'une fille venue au monde entre midy et une heure, sous le signe de la Balance. Le seigneur Dieu lui donne sa sainte bénédiction. Amen ! Le 21 septembre, M. David d'Aulbonne nostre seigneur chastellain m'a fait l'honneur avec Mme Susanne Rozet, sa femme, que de porter au St Baptesme ma fille ; a esté baptisée au presche du soir par Mon^r^ Colinet, nostre pasteur, et luy a esté imposé le nom de Suzanne. Le Seigneur par sa bonté veuille la bénir ! »

Il remplissait lui-même souvent les fonctions de parrain. De 1648 à 1660 je compte 10 filleuls et filleules, en général des enfants de parents. J'y vois cependant l'enfant d'Abraham Cotty son locataire et amodieur de vaches auquel il

donne deux cuillères d'argent. Depuis lors Cotty est toujours appelé dans son journal « mon compère ».

Nous voyons apparaître des domestiques. D'abord, six semaines après les noces, une bonne à tout faire, Jaquemaz Vincent, de Lausanne, engagée pour 12 florins, quatre aunes de toile et une paire de souliers. Plus tard, on trouve une cuisinière et une femme de chambre, les gages s'élevant à 20, 22 et même 26 florins par an. De 1648 à 1662, en quinze ans, je relève les noms de vingt-trois domestiques-femmes.

Les valets entraient en service à la Noël et repartaient à la St-Jean ; aux gages de 50, 56 jusqu'à 66 florins, plus réfaction de souliers et vieux chapeaux. A partir de 1659, M. Forel les engageait à l'année pour 100 à 105 florins, deux chemises, trois paires de souliers et un vieux chapeau. Le fruitier était engagé de septembre à mai pour 32 florins, chemise, souliers et casaque. Le bovairon du 24 juin à la St-Martin, pour 10 florins et souliers ; s'il restait toute l'année, c'était 20 florins et des chausses.

Plusieurs nourrices reçoivent de 50 à 60 florins par an, 6 ou 8 aunes de toile, deux paires de souliers (ou 10 florins), une paire de bas, 3 à 6 quarterons de blé, un vieux chapeau pour le mari. La petite Anne, la cinquième fille de François Forel, est mise en pension chez sa nourrice Jeanne Guibert, au prix de 125 florins l'an, un chapeau, des souliers et six aunes de toile.

M. Forel fut émancipé par son père le 23 février 1654, quand il fut nommé secrétaire justicier ; il était âgé à cette époque de 28 ans.

Il était officier. En mars 1653 il reçut un ordre de marche, en qualité d'enseigne dans la compagnie de M. d'Aulbonne ; ils partirent, mais furent licenciés le même jour. Il s'agissait de la révolte des paysans Lucernois et Bernois, soulevés par Leuenberg, à l'occasion des impôts extraordinaires levés à la suite de la guerre de Trente ans.

Le notaire François Forel était assez mobile. Je le vois aller à Berne en juillet 1653, en mars et décembre 1654, en avril 1655, en février 1656, etc ; une dizaine de voyages en douze ans à Cully, Genève, Moudon, Le Chenit, Romainmôtier, etc., voyages d'affaires évidemment. Il voyageait à cheval. Dans les premières années il n'avait pas de cheval à lui ; plus tard, il en eut un, jamais deux, dans le laps de temps couvert par son livre de raison. En février 1650, dans un voyage à Moudon, pour les affaires de la Ville, on le voit compter :

pour le chastellain,	15	florins par jour.
pour le serviteur à cheval,	10	»
pour le secrétaire,	15	»
pour son homme à pied,	6	»

Deux fois nous le voyons envoyer sa femme aux bains : « Le 23 juillet 1656 ma femme est allée aux bains d'Aix, pour son incommodité, accompagnée de Mme de Grancy et d'un de mes beaux-frères. Dieu les accompagne et bénisse le tout ! le 20e d'Août ma femme est retournée, par la grâce de Dieu, des bains d'Aix. » Le voyage et le séjour avaient duré vingt-trois jours.

« Le 1er de juin 1658 je suis party avec ma femme pour les bains de Valey, au subject de son incommodité. Dieu bénisse le tout ! Le 7 du dict, j'ay esté de retour par la grâce de Dieu ; le 16 de juillet je suis arrivé avec ma femme des bains de Valey, par la grâce de Dieu. ». Il s'agit ici probablement des bains de Louèche, ou peut-être des bains de Brigue ; ceux de Bagnes avaient été détruits en 1545. Le voyage de M. Forel avait pris sept jours, celui de Madame, y compris la cure, quarante-six jours.

M. Forel était notaire et avait une « banche » (étude) à Morges ; nous voyons un clerc, Claude Mandrot, engagé le 8 décembre 1658 avec un traitement de 200 florins l'an et sa nourriture. Puis des pensionnaires qui font un stage d'un

an ou deux dans l'étude, d'où ils sortent avec l'appellation d'égrège ; il y en a vingt-deux de 1649 à 1662, en treize ans, soit probablement deux ensemble. Ces jeunes gens payaient 22 pistoles [1] par an, plus une pistole pour le vin de Madame ; ils étaient évidemment logés et nourris à la maison. Ces pensionnaires étaient ou bien des Vaudois (Jean Valier, d'Aubonne ; François Ruh, de Chéserex, etc.) ou bien des Bernois (Wagner, Yersin, Wyttenbach, Imhoof, etc.). Ces pensionnaires étaient des clercs ; ainsi Sigmond Boan, formellement désigné comme clerc, payait la même pension que les autres. Christophe Portier, de Cossonay, paie 200 florins la première année, est reçu gratuitement la seconde, reçoit un traitement la troisième année.

A côté des pensionnaires il y avait les « changes », à titre gratuit. Aimé-Jacob Herzog, de Bâle, est reçu comme change de Jean Forel, frère de François, qui va à Bâle dans la famille du grand ministre Herzog. M. Forel fait donner à ses frais des leçons à Herzog par maître Virret, le régent, et paie pour lui les quartiers d'écolage.

Les affaires que nous trouvons dans le livre de raison du notaire Forel peuvent se grouper en :

a) Petits prêts à des parents ou des voisins, à des amis ou prêts reçus d'eux. Le beau-frère, M. de Boisville, a largement bénéficié de cet usage d'emprunts temporaires, qui s'est, on le sait, continué dans notre pays jusqu'au commencement du XIXe siècle.

b) Avances en prêts à des vignerons, en compte de leur « prise », soit de leur part de la récolte à venir. Ainsi : « Le 1er juin 1660, j'ai presté à Adam Pelte de Lonay un sac de froment qu'il me doit payer aux vendanges prochaines en argent ou en vin à mon choix, avec les 16 florins qu'il me

[1] La pistole d'Espagne, de France ou d'Italie, de 25 à 27 1/2 florins suivant qu'elle était « lourde ou légère ».

doit. » Ou encore : « 8 may 1661, livré à Jean-Pierre du Vaud, de Mont, frère de notre vigneron du dit lieu, 2 coupes de pois blancs pour 32 fl. payables aux vendanges, en moût dans mon pressoir. »

c) Des affaires plus compliquées. Il vend à Jougne un grand cheval bey pour 17 quarterons de pois blancs, bien cuisables, mesure de Morges, y rendus ; ces pois blancs sont ensuite débités à divers clients pendant l'année suivante.

d) L'achat de biens-fonds : En compte à demi avec son beau-frère Jean Warnery, il achète des Fischer-Wurstemberger de Berne, une maison avec grange, jardin et chenevière, environ 14 poses de vignes et 6 seytérées de prés, à Morges et dans les environs, pour le prix de 18,500 florins, plus 500 fl. pour les épingles de Madame et 6 pistoles de vins beus ». Ce marché, qui semble avoir été fort avantageux, a failli échouer. Il subit, en effet, un acte de retrait qu'il fallut racheter argent comptant. « Le 27 mars 1656 (soit dix mois après le marché conclu), Pierre Mandrot, mon cousin, estant allé à Berne, nous l'avons prié, mon beau-frère Jean Warnery et moy, de tacher de traiter avec M. le banderet Wagner affin qu'il ne retire notre acquis par droit de proximité ; ce qu'il a faict et promis pour ce faict... la somme de 900 florins payables le 20 may prochain... L'envie de plusieurs nous a causé cet embarras. »

e) L'achat des censes de Bremblens, opération compliquée en deux actes : « 1° Le 2 décembre 1658, j'ai retiré par droict de proximité les censes en directe seigneurie que mon père avait à Bremblens, et qu'il avoit vendues à M. Bonard, auquel j'ai délivré présentement 200 florins et 17 fl. pour les vins... et outre ce ay promis de dégraver envers mon dict père de 150 fl. outre le laud, s'il se trouve dheu... 2° Le 31 décembre 1661, j'ay acquis de M. de Cottens les censes qu'il a à Bremblens en directe seigneurie, ascendant à la quantité de 16 $^1/_4$ quarterons de froment, mesure de Morges,

4 fl. 8 s. 6 d. d'argent et 4 chappons et sixte, le tout pour le prix de 1200 florins... »

Ces acquisitions sont inscrites dans d'autres termes dans le « Rentier à quatre limites des droitures... appartenant à vertueux François Forel rière Bremblens, renovés par le commissaire F. Crud, de Grancy, en 1771. » « La deuxième partie... étant parvenue à vertueux Jean-Nicolas Forel par l'acquit qu'il en fit de N. Pierre, de Montherond, par acte du 29 de mars 1637. Et le dit Jean-Nicolas revendit les dites censes à spectable et scavant Jean Bonnard, soit au sr David Bonnard son fils par acte du 3e juillet 1658. Le dict égrège François Forel les retira par droit de proximité du dict David Bonnard le 2e de décembre de la dite année. La première partie... des dicts fiefs et censes parvint au dict sr Chastellain et lieutenant baillival François Forel par l'acquisition qu'il en fit de N. Pierre Crinsoz, seigneur de Cottens par acte du dernier jour de décembre 1661, reçu d'égrège Pierre de Beausobre. »

On voit ainsi dans ces deux marchés, Fischer et censes de Bremblens, fonctionner le droit de « retrait par proximité », M. Forel étant passif dans le premier, actif dans le second, mais dans l'un et l'autre cas devant débourser une soulte pour parachever l'opération.

(A suivre.) F.-A. Forel.

LES SEIGNEURS DE ST-MARTIN-DU-CHÊNE

On ne possède, jusqu'ici, que peu de données historiques au sujet de St-Martin-du-Chêne. A part la notice renfermée dans Martignier et de Crousaz[1] et les notes éparses dans les précieux travaux de M. Marc Henrioud sur les Nobles de

[1] *Dictionnaire historique du Canton de Vaud*, pp. 589-591.